



Le voisin tape son chien mais pas de preuve et il menace de mort

Par **guiness**, le **07/05/2014** à **10:46**

bonjour,

je vais essayer de faire court.

il y a 4 ans ma mère a eu de nouveaux voisins, ils étaient gentils et tranquille mais peu apres leur arrivée ma mère entendait un de leur chien hurler (cri de douleur) elle leur a envoyer une lettre en disant qu'ils arretent de taper leur chien. Ils ont repondu qu'ils ne lui faisez rien. Elle n'a plus rien entendu mais après ils ont recommencé elle a contacté la spa qui sont venu et le visiteur a appelé le voisin par son surnom et a dit qu'il le connaissait bien (objectivité?) Ils ont trois chiens mais celui qui cri souvent personne dans le voisinage ne savait qu'il l'avait puisque jamais vu. Comme ma mère n'a pas de preuve il a porté plainte pour diffamation et a meme fait un certificat veterinaire comme quoi le chien n'a pas de coup mais comment expliquer les hurlements ? Ils ont pourtant déjà eu des problèmes de ce genre avec leur anciens voisins. Ils disent que leur chien a des rhumatismes et qu'il cri a chaque fois qu'ils le portent mais depuis ces histoires ils le promène et le chien marche tres bien ^^ Depuis les voisins disent que ma mère est folle et en plus ils rajoutent qu'elle dit qu'ils battent leurs enfants alors qu'il n'en a jamais été question !!! de plus un soir ce voisin a été au bout de la cour et a insulté ma mère et menacé de mort . que faire ?

merci

Par **chris1986**, le **14/12/2014** à **09:34**

Pour le chien qui hurle à cause de douleur c'est tout à fait possible. Mon chien a de l'arthrose et hurle parfois juste en se tournant. C'est des hurlements assez impressionnant, car effectivement, on pourrait penser que quelqu'un le frappe.

Hors il marche tout à fait normalement. Il n'a des douleurs que parfois en se couchant ou en faisant un faux mouvement.

par contre pour le voisin qui menace de mort, il faut porter plainte immédiatement.